

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2022

Convocations envoyées le 21 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents en séance : 15

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers absents ou excusés : 1

L'an 2022 et le 26 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Marmagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Maire.

Présents : M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme GAUTIER Allison, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine, M. THEILLAY Rodolphe

Procurations : Mme LASSEUR Odile donne pouvoir à Mme NENNIG Valérie, Mme BERGER-LINARD Céline donne pouvoir à M. DENIS Alexandre, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique donne pouvoir à M. THEILLAY Rodolphe

Absente : Mme FEVRIER Noëlle

A été nommé secrétaire : M. DENIS Alexandre

Le quorum ayant été atteint, les conseillers municipaux peuvent valablement délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Délibération n°63-2022 : Marché public de travaux relatif à l'aménagement de la place de la gare : attribution des lots 3 (couverture) - 4 (ravalement) - 5 (menuiseries) – 6 (électricité)
- Délibération n°64-2022 : Bourges Plus : demande de Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes (ex fonds de concours) pour la fin de l'aménagement du centre bourg : place de la gare
- Délibération n°65-2022 : SDE 18 : extension de l'éclairage public rue de la gare
- Délibération n°66-2022 : SDE 18 : dissimulation des réseaux téléphoniques rue de la gare ; autorisation de signature de la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication
- Délibération n°67-2022 : Désignation d'un conseiller municipal correspondant « incendie et secours
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers ayant assisté à la séance, adopte le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022.

DECISIONS MUNICIPALES

Par délibération n°11-2020 en date du 25 mai 2020, Monsieur le Maire a été chargé par délégation du conseil municipal de prendre les décisions municipales suivantes au titre du point 4° : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, quel que soit la procédure et dont le montant est inférieur à 221 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire demande de prendre acte des décisions prises dans la liste ci-dessous.

Intitulé du marché	Nom de l'attributaire	Code postal	Date de signature	Date de notification /envoi à l'entreprise	Montant total du Marché HT	Montant total du marché TTC
Remplacement centrale d'alarme incendie cantine scolaire	SDEE	18000 BOURGES	13/10/2022	17/10/2022	496.38 €	595.66 €
Panneaux plan de financement salle des fêtes	ATELIER PPC	18000 BOURGES	11/10/2022	19/10/2022	115.00 €	138.00 €
Arbre du souvenir	FLORIADES DE L'ARNON	18120 LURY SUR ARNON	17/10/2022	19/10/2022	592.45 €	671.70 €
Remplacement des thermostats d'ambiance	ENGIE HOME SERVICES	18000 BOURGES	20/10/2022	20/10/2022	624.01 €	748.79 €

DELIBERATION N°63/2022 – MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE : ATTRIBUTION DES LOTS 3 (COUVERTURE) - 4 (RAVALEMENT) - 5 (MENUISERIES) – 6 (ELECTRICITE)

Par délibération n°47/22 du 5 octobre 2022, le conseil municipal avait déclaré infructueux les lots 3 (couverture), 4 (ravalement) et 5 (menuiseries intérieures) du marché public de travaux relatif à l'aménagement de la place de la gare, avait autorisé, pour ces trois lots, la demande de plusieurs devis dans chaque corps de métier respectif et avait accepté que l'attribution du lot 6 (électricité) soit faite en même temps que les attributions des lots 3, 4 et 5 lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

En effet, la date initiale de remise des offres pour ce marché était fixée au 16 septembre 2022 – 12h00. Une seule offre avait été déposée par l'entreprise CEBAT 2 pour le lot 6 (électricité) et aucune offre pour les lots 3 (couverture), 4 (ravalement) et 5 (menuiseries intérieures).

Suite à la demande de devis par le troisième co-traitant de maîtrise d'oeuvre, 3 offres ont été déposées pour le lot 3 (couverture), 1 offre pour le lot 4 (ravalement) et 3 offres pour le lot 5 (menuiseries intérieures).

Concernant le lot 6 (électricité), des demandes de précisions ont été posées à l'unique entreprise ayant déposé une offre dans les délais, avec une date limite de remise des réponses fixée au jeudi 20 octobre 2022 - 16h00.

CEBAT 2 a ainsi renvoyé un nouveau DPGF.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les rapports finaux d'analyse des offres établi par le troisième co-traitant de maîtrise d'œuvre, pour les lots 3, 4, 5 et 6.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'attribuer le lot 3 (couverture) à l'entreprise Giraud pour un montant de 19 510.35 € HT correspondant à l'offre de base (19 571.23 € HT) + l'option en plus-value pour ponçage partiel des bois peints (+ 1 450 € HT) – l'option en moins-value pour ardoises en fibre de ciment (- 1 510.88 € HT)
- d'attribuer le lot 4 (ravalement) à l'entreprise Foltier pour un montant de 37 520 € HT
- d'attribuer le lot 5 (menuiseries intérieures) à l'entreprise Atelier des Forges pour un montant de 33 411 € HT
- d'attribuer le lot 6 (électricité) à l'entreprise CEBAT 2 pour un montant de 3 405.11 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à signer les marchés avec l'entreprise Giraud pour le lot 3 (couverture) pour un montant de 19 510.35 € HT correspondant à l'offre de base (19 571.23 € HT) + l'option en plus-value pour ponçage partiel des bois peints (+ 1 450 € HT) – l'option en moins-value pour ardoises en fibre de ciment (- 1 510.88 € HT) et à prendre toutes décisions afférentes à ces marchés,
- à signer les marchés avec l'entreprise Foltier pour le lot 4 (ravalement) pour un montant de 37 520 € HT et à prendre toutes décisions afférentes à ces marchés,
- à signer les marchés avec l'entreprise Atelier des Forges pour le lot 5 (menuiseries intérieures) pour un montant de 33 411 € HT et à prendre toutes décisions afférentes à ces marchés,
- à signer les marchés avec l'entreprise CEBAT 2 pour le lot 6 (électricité) pour un montant de 3 405.11 € HT et à prendre toutes décisions afférentes à ces marchés.

APPROUVE à la majorité (16 voix pour et 2 voix contre : Mme GAUTIER Allison et M. HENOFF Bertrand)

Présents : M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme GAUTIER Allison, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine, M. THEILLAY Rodolphe

Par procuration : Mme LASSEUR Odile, Mme BERGER-LINARD Céline, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique

DELIBERATION N°64/2022 – BOURGES PLUS : DEMANDE DE DOTATION INTERCOMMUNALE DE SOLIDARITE AUX COMMUNES (EX FONDS DE CONCOURS) POUR LA FIN DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : PLACE DE LA GARE

Par délibération n°23/21 en date du 14 juin 2021, le conseil municipal avait approuvé, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel relatif à la fin d'aménagement du centre bourg : place de la gare et avait autorisé Monsieur le Maire à demander les subventions auprès de l'Etat, de Bourges Plus et du SDE 18.

Dans ce plan de financement prévisionnel, il était prévu de solliciter Bourges Plus, au titre de la dotation intercommunale de solidarité aux communes (DISC ; ex fonds de concours) pour 111 600 €, soit les dotations 2021-2022-2023.

En effet, dans le règlement d'attribution de la dotation intercommunale de solidarité aux communes, il est indiqué dans l'article 2, qu'il est offert aux communes la possibilité de mobiliser sur un exercice budgétaire l'équivalent de plusieurs dotations annuelles et dans l'article 4, qu'une opération retenue devra être soldée financièrement au 31 décembre 2023.

Or, après envoi de la délibération n°23/21, Bourges Plus avait conseillé à la commune d'attendre le résultat de la consultation du marché de travaux pour ajuster au mieux le plan de financement et solliciter la DISC.

Par délibération n°47/22 en date du 5 octobre 2022, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés avec l'entreprise TPB du CENTRE pour le lot 1 (VRD) pour un montant de 283 872,01 € HT comprenant l'offre de base, la PSE n°1 (pose de deux bennes à verre enterrées et déplacement des bennes à vêtements) et la PSE n°2 (fourniture et pose de pergolas), à signer les marchés avec l'entreprise IDVERDE pour le lot 2 (Espaces Verts) pour un montant de 34 963.75 € HT correspondant à l'offre de base et à prendre toutes décisions afférentes à ces marchés, a déclaré infructueux les lots 3 (couverture), 4 (ravalement) et 5 (menuiseries intérieures) et autorisé la demande de plusieurs devis dans chaque corps de métier respectif et a accepté que l'attribution du lot 6 (électricité) soit faite en même temps que les attributions des lots 3, 4 et 5 lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Par délibération n°48/22 en date du 5 octobre 2022, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, la convention relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage sur le volet Gestion des Eaux Pluviales Urbaines de l'aménagement de la place de la Gare. La Communauté d'Agglomération assure de ce fait le financement concernant les eaux pluviales.

Par délibération n°63/22 en date du 26 octobre 2022, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés avec l'entreprise Giraud pour le lot 3 (couverture) pour un montant de 19 510.35 € HT correspondant à l'offre de base (19 571.23 € HT) + l'option en plus-value pour ponçage partiel des bois peints (+ 1 450 € HT) – l'option en moins-value pour ardoises en fibre de ciment (- 1 510.88 € HT), avec l'entreprise Foltier pour le lot 4 (ravalement) pour un montant de 37 520 € HT, avec l'entreprise Atelier des Forges pour le lot 5 (menuiseries) pour un montant de 33 411 € HT et avec l'entreprise CEBAT 2 pour le lot 6 (électricité) pour un montant de 3 405.11 € HT.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant.

Coût du projet (hors eaux pluviales) : 417 564.97 € HT
DETR 2021 : 160 212.00 €

Bourges Plus (dotations annuelles 2021/2022/2023 de la dotation intercommunale de solidarité aux communes) : $37\,200 * 3 = 111\,600\text{€}$

SDE 18 (50% des dépenses subventionnables, soit 50% de 23419.46 €) : 11 709.73 €

Commune de Marmagne : 134 043.24 €

Anne Jacquet propose d'emprunter 134000 €, soit la totalité de l'autofinancement car il est prévu que les taux continuent à augmenter, d'emprunter à taux fixe et de consulter les banques Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Banque Postale, pour une durée de 15 ou 20 ans. Les conseillers municipaux n'émettent pas d'objection.

Cet emprunt sera présenté au prochain conseil municipal du 23 novembre. Les banques faisant des offres limitées dans le temps, celles valables le 23 novembre seront peut-être obtenues peu de temps avant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de Bourges Plus.

APPROUVE à la majorité (16 voix pour et 2 voix contre : Mme GAUTIER Allison et M. HENOFF Bertrand)

Présents : M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme GAUTIER Allison, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine, M. THEILLAY Rodolphe

Par procuration : Mme LASSEUR Odile, Mme BERGER-LINARD Céline, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique

DELIBERATION N°65/2022 – SDE 18 : EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA GARE

Vu la délibération n°49/22 en date du 5 octobre 2022 par laquelle le conseil municipal avait décidé de reporter la décision à la prochaine séance, le temps d'avoir des précisions de la part du SDE 18, notamment sur la proposition de l'installation d'un modèle de candélabre parmi ceux déjà existants sur la place de la gare.

Vu le rendez-vous avec le SDE 18 qui a eu lieu le 13 octobre 2022 et au cours duquel deux propositions de candélabres ont été faites : proposition A ou proposition B.

Considérant que la proposition A a été retenue,

Un nouveau devis relatif à l'extension de l'éclairage public rue de la gare tenant compte de ce choix, a été adressé à la commune.

Ainsi, une contribution financière de 11 709.73 € HT est demandée par le SDE 18 pour les travaux d'extension de l'éclairage public rue de la gare.

La participation financière demandée est calculée sur la base de 50% du montant HT des travaux (23 419.46 € HT au total) ; l'autre moitié étant prise en charge par le SDE 18.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la participation financière de 11 709.73 € HT demandée par le SDE 18, relative aux travaux d'extension de l'éclairage public rue de la gare et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la participation financière de 11 709.73 € HT relative aux travaux d'extension de l'éclairage public rue de la gare et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

APPROUVE à la majorité (16 voix pour et 2 voix contre : Mme GAUTIER Allison et M. HENOFF Bertrand)

Présents : M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme GAUTIER Allison, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine, M. THEILLAY Rodolphe

Par procuration : Mme LASSEUR Odile, Mme BERGER-LINARD Céline, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique

DELIBERATION N°66/2022 – SDE 18 : DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES, RUE DE LA GARE ; AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

Par délibération n°50/22 en date du 5 octobre 2022, le conseil municipal avait accepté les participations financières relatives aux travaux de dissimulation des réseaux rue de la gare, soit 14 439.95 € HT pour l'enfouissement du réseau électrique, 16 862.02 € HT pour la restitution de l'éclairage public, 14 010.49 € TTC pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications et autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec Orange et le SDE 18.

Or, le devis correspondant à l'enfouissement des réseaux de télécommunications ne comprenait pas le fourreau supplémentaire pour Orange.

Suite à la réunion avec le SDE 18 le 13 octobre 2022, un nouveau devis, plus complet, a été adressé à la commune ainsi qu'une nouvelle convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage, à signer avec le SDE 18 pour cette opération.

Sur ce nouveau devis, Monsieur le Maire informe qu'une contribution financière de 14 451.68 € TTC est demandée par le SDE 18 pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications rue de la gare.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la participation financière de 14 451.68 € TTC demandée par le SDE 18, relative aux travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications rue de la gare et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et la convention correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la participation financière relative aux travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications rue de la gare, soit 14 451.68 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer avec le SDE 18 la nouvelle convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

APPROUVE à l'unanimité

Présents : M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme GAUTIER Allison, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine, M. THEILLAY Rodolphe

Par procuration : Mme LASSEUR Odile, Mme BERGER-LINARD Céline, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique

DELIBERATION N°67/2022 - DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT « INCENDIE ET SECOURS »

Par délibération n°61/22 en date du 5 octobre 2022, le conseil municipal avait décidé de reporter la décision à la prochaine réunion du conseil municipal, le temps d'avoir des précisions sur les différents points évoqués au cours de la séance.

Mme Catherine REBOTTARO ayant pris les renseignements auprès du SDIS dont elle est membre du conseil d'administration, elle se propose comme conseillère municipale correspondante « incendie et secours ».

Selon les informations qu'elle a eues par les pompiers, la charge de travail ne serait pas énorme. Mais il faudra qu'elle « s'imprègne » du PCS.

Renaud Blond signale que ces fonctions sont peu connues de la population donc il faudra envisager de bien communiquer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de voter à main levée pour désigner un conseiller municipal correspondant « incendie et secours »
- désigne la personne suivante comme conseillère municipale correspondante « incendie et secours » : Mme Catherine REBOTTARO

APPROUVE à l'unanimité

Présents : M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme GAUTIER Allison, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine, M. THEILLAY Rodolphe

Par procuration : Mme LASSEUR Odile, Mme BERGER-LINARD Céline, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique

Questions diverses

- Extinction partielle de l'éclairage public : le Maire informe que suite à un appel de la préfecture à réception de la délibération du 5 octobre sur le sujet, il s'avère que cela relève du pouvoir du maire donc il faut prendre un arrêté municipal. La délibération du 5 octobre 2022 n'est pas illégale mais est inutile. Il n'est pas nécessaire de la retirer puisqu'elle comportait le paragraphe suivant : « le conseil municipal charge le maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure... ». Le Maire informe que le SDE 18 confie la mission à CITEOS pour savoir quand aura lieu la coupure. Catherine Rebottaro dit qu'il faut être cohérent entre l'extinction de l'éclairage public et les illuminations de Noël. Donc elle propose de supprimer la traversée de la route de Bourges, s'engage à baisser la durée des illuminations en les enlevant la première semaine de janvier au lieu du 15 janvier.
- Catherine Rebottaro signale que le Téléthon est prévu le 25 novembre à 16h30, avec la participation des associations sportives et de la bibliothèque. L'opération est renouvelée

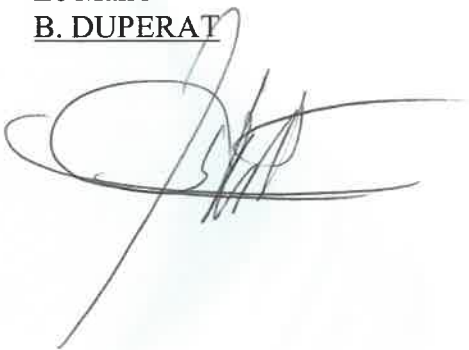
dans les mêmes conditions que 2019, édition plutôt bien réussie. Catherine Rebottaro rappelle aussi que l'Iaido vient proposer un entraînement ouvert au public et faire une démonstration au gymnase le samedi après-midi.

- Bettina Da Costa informe que le repas des Aînés aura lieu le dimanche 27 novembre. Les conseillers municipaux sont invités à l'apéritif à midi. A ce jour, 75 inscrits au repas et 109 colis.
- Le Maire annonce que les vœux à la population se dérouleront le dimanche 15 janvier à 11h à la salle des fêtes et que le prochain conseil municipal aura lieu le 23 novembre à 18h30.
- Bettina Da Costa informe que la mutuelle retenue par Bourges Plus, pour l'ensemble des citoyens qui le souhaitent, viendra faire une présentation le 21 novembre, au Chalet. Cela s'adresse plutôt à des populations modestes, sans mutuelle à ce jour.
- Concernant l'accueil des Ukrainiens, en cas de demande d'aide de leur part, la municipalité réunira les responsables du Relais avec les personnes qui se sont portées volontaires à Marmagne.
- Le Maire prévient que la gendarmerie va organiser prochainement une réunion « voisins vigilants ». Le Major a constaté que les Marmagnais avaient joué le jeu.
- Le Maire revient sur l'empoisonnement des poissons derrière le cimetière. L'OFB a déclaré que c'était dû à la surpopulation.
- Concernant les travaux sur le canal, l'écluse des Bulles aurait dû être terminée la semaine dernière mais il y a eu des problèmes sur la pelle. Donc elle va être réparée pour une remise en eau début novembre. Ensuite, c'est l'écluse de St Aubin qui sera réparée. Renaud Blond évoque les plannings Agglobus impactés par ces travaux. D'ici au 21 novembre, il y a un programme qui est mis en place. Après le 21 novembre, il y en aura un autre et il faut que tout le monde s'adapte. Ce sont des travaux d'utilité publique. Si la commune de Mehun a besoin d'eau, Bourges Plus pourra lui en fournir et inversement. Toutes les berges du canal auront des grillages pour empêcher les rongeurs. Bourges Plus s'est engagé à réengazonner les berges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire
B. DUPERAT



Le secrétaire
A. DENIS

